

LE 07 JUIN 2012,

Tous à Paris!



Depuis le début de l'année 2012, ce sont 4 morts dans notre fonction, les accidents ou incidents graves deviennent le quotidien des cheminots sur les chantiers. Il y a urgence à agir, à se rassembler contre la dégradation de l'organisation de la production et des conditions de travail à

l'équipement.

Contrairement à ce que tente de faire la Direction, la responsabilité n'est pas à rechercher du côté des cheminots qui assurent leur travail du mieux possible avec des moyens inadaptés sous la pression constante des coûts et des délais. La seule vision politique et financière rend nos dirigeants aveugles.

La responsabilité incombe à une Direction qui mène une politique de casse de l'entreprise de service public, qui pille nos savoir-faire, qui dilapide notre règlementation du travail...

→ Pertinence économique ?

Lorsqu'ils organisent la sous-traitance à tout va, y compris nos missions de sécurité, la facture vérifiée passe du simple au double. L'exemple du taux horaire d'une entreprise privée pour l'annonceur est de 88 euros, alors qu'il n'est que de 40 euros pour un cheminot de l'EPIC SNCF. L'addition s'alourdit pour les nuits ou weekends. La formation de sécurité plus qu'allégée remet en cause la sécurité des cheminots et des salariés des entreprises privées, ainsi que celle des usagers.

→ Pertinence sociale ?

Les restructurations profondes de nos métiers qu'ils essayent de passer aux forceps détruisent complètement notre organisation de la production. Nos conditions de vie et de travail se sont détériorées avec des travaux de nuit et de week-end en dehors de toute règlementation du travail. La mobilité imposée détruit non seulement le cheminot et sa famille, mais aussi la qualité du travail pour assumer nos missions de service public. Les EVS qui ne sont pas volés par les cheminots vont subir une coupe sombre au 1er juillet 2012, avec la mise en application du référentiel IN 2974. En transformant les allocations de déplacement en indemnités, l'addition fiscale sera lourde pour les cheminots en déplacement et en travail de nuit. La Direction de l'Infrastructure devra s'expliquer auprès des cheminots sur ses choix !

→ Pertinence de la qualité de service public ?

Tous leurs projets imposés ont été un véritable échec. La création des Territoires de Production Industrielle (TPI) au détriment de nos brigades en proximité ne nous permet plus la réactivité et l'efficacité nécessaires dans la maintenance courante. Les retards de trains se multiplient. Les ralentissements sont passés de 630 kilomètres en 2005, contre 3000 à la fin 2011. Les fermetures de lignes et les 11000 kilomètres de voies qui sont dans le collimateur de ceux et celles qui ont porté les assises du ferroviaire, auront un impact non négligeable sur la qualité du service public et sur nos emplois à statut.

Cette politique de casse n'a que trop duré! La Direction doit rendre des comptes aux cheminots, à leur famille et aux usagers! Dans de nombreuses régions, ces dernières semaines, les cheminots s'organisent et se mobilisent avec la CGT.

Le 07 juin 2012, nous organisons un grand rassemblement à Paris à partir de 10 heures, jour de la tenue de la CPC Maintenance et Travaux.

Les premiers dirigeants de l'infrastructure doivent donner de réelles réponses aux cheminots de l'équipement.

Le 07 juin 2012, je m'inscris dans le rassemblement national pour porter mes exigences :

- ✓ Un moratoire sur toutes les restructurations et l'ouverture immédiate de négociations sur l'organisation du travail dans une proximité à taille humaine, en favorisant le travail de jour et en évitant autant que possible les week-ends.
- √ L'arrêt immédiat de la mobilité forcée.
- ✓ L'embauche immédiate de cheminots à statut avec l'exigence de formations métiers de qualité.
- ✓ Une révision complète du règlement S9.
- ✓ Le maintien de toutes les astreintes dans la proximité.
- √ Le respect du RH 0077.
- √ L'arrêt de la sous-traitance notamment sur les missions de sécurité.
- ✓ L'ouverture immédiate d'une négociation sur la revalorisation de la prime de travail, en lien avec l'évolution des métiers.
- L'abrogation du référentiel IN 29 74 qui, au 1er juillet 2012, impacterait le pouvoir d'achat des cheminots en rendant imposables certains éléments de solde liés aux déplacements.

LE 07 JUIN 2012, ENSEMBLE A PARIS, AVEC LA CGT JE M'INSCRIS ET J'AGIS

Nom Prénom Etablissement